

ELECTIONS 2018 : REJOIGNEZ NOUS !!!

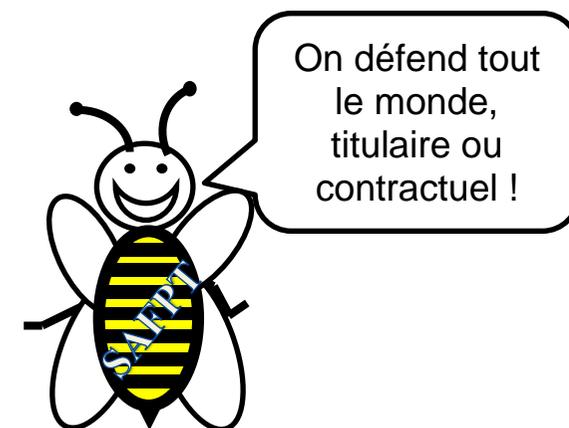
Le 6 décembre 2018 auront lieu les élections professionnelles de Valence Romans Agglo.

Le SAFPT envisage de présenter des listes de représentants du personnel pour chacune des instances :

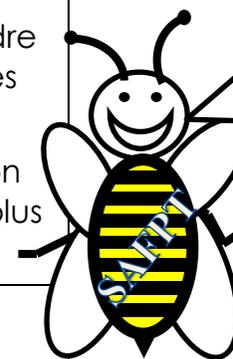
- ✓ Comité Technique,
- ✓ Commission administrative paritaire pour chacune des catégories C, B et A,
- ✓ ainsi que pour le CHSCT,
- ✓ et le nouveau CCP : commission consultative paritaire pour les agents contractuels.

Pour cela le SAFPT a besoin de vous !

Les phrases que l'on entend :	Pourquoi ces arguments peuvent être dépassés :
<i>Je suis dans un service "sensible" où l'engagement syndical serait mal vu.</i>	Le droit syndical est un droit que personne ne peut vous enlever. La liberté syndical est inscrite dans la Constitution, faites-en bonne usage !
<i>Mon chef s'y opposera.</i>	Il n'en a pas le droit. Et si vous craignez qu'il fasse pression, rappelez-lui que les syndicats sont importants pour le bon fonctionnement d'une collectivité, pour résoudre les difficultés sociales, veiller au respect des règles, développer la solidarité entre les agents, défendre des intérêts professionnels communs, proposer des idées pour améliorer la qualité de vie des agents, et par là, améliorer leur productivité !



<p><i>C'est mauvais pour ma carrière</i></p> <p><i>C'est dangereux pour mon avenir</i></p>	<p>Une administration ne peut théoriquement pas pénaliser un agent parce qu'il est syndiqué. Et le syndicat veille au grain ! Sans compter que ce serait une mauvaise stratégie de la part de la collectivité et un très mauvais signal envoyé à l'ensemble des agents, de pénaliser un agent qui s'investit pour la collectivité et l'intérêt commun !</p> <p>Plus nous serons nombreux au sein de la section locale, plus il sera difficile à l'administration de stigmatiser une personne pour son engagement syndical.</p>
<p><i>Je suis contractuel.</i></p>	<p>Que vous soyez contractuel, en emploi précaire, personne ne peut empêcher un renouvellement de contrat pour raison syndicale !</p> <p>Au contraire, dans cette situation, le SAFPT pourra vous défendre et vous protéger, en veillant au respect des procédures et des règles mises en place.</p> <p>En plus, cette année il y a une nouveauté, avec la commission consultative paritaire pour les agents contractuels. Raison de plus de s'inscrire sur une liste !</p>
<p><i>C'est politisé.</i></p>	<p>Le SAFPT est un syndicat autonome et apolitique.</p> <p>Nous ne sommes pas là pour nous positionner de manière arbitraire sur des grands sujets nationaux qui nous dépassent. L'ambition du SAFPT est de trouver des solutions aux problèmes quotidiens et très locaux de Valence Romans Agglo : rémunération, temps de travail, déménagements, avancement de carrière, etc.</p>



Sans syndiqués,
pas de syndicats !

<p><i>Ça prend trop de temps.</i></p>	<p>En êtes-vous sûr ? Si vous mesuriez le temps passé chaque jour à se désoler de ce qui ne fonctionne pas bien, à subir des procédures qui nous paraissent mal adaptées, à se questionner sur le fonctionnement des EPA et des avancements ? Si vous mettiez tout ce temps à contribution pour construire une agglo plus réactive, plus soucieuse des conditions de travail des agents ?</p> <p>Si vous êtes élus ou simplement engagé, vous bénéficiez d'heures de décharges. Sur une année, l'engagement représente la quantité d'heures que vous êtes prêts à y investir, entre quelques dizaines et une centaine d'heures.</p>
<p><i>Je n'y connais rien.</i></p>	<p>Vous pensez ne rien connaître !</p> <p>Le SAFPT a besoin de votre connaissance de votre service, de votre direction, pour savoir ce qui s'y passe.</p> <p>Si vous vous engagez, vous serez formés par le SAFPT. Et il n'est pas nécessaire d'être un champion en RH pour être un bon représentant du personnel : un peu de bon sens, de volonté, l'envie d'être solidaire, voilà les qualités nécessaires.</p> <p>Les représentants du personnel au CHSCT suivent une formation de 5 jours organisée par la DCRH.</p>
<p><i>Ça coûte cher.</i></p>	<p>L'adhésion au SAFPT ne coûte que 65 € par an ! Et c'est déductible des impôts...</p>
<p><i>Ce n'est pas mon problème.</i></p>	<p>Dès que vous recevez votre arrêté de recrutement, vous êtes concernés !</p>
<p><i>Ça ne sert à rien.</i></p>	<p>Le SAFPT est efficace et indispensable pour défendre les droits des agents et faire progresser la collectivité sur les conditions de travail des agents. Plus on sera nombreux, plus forts on sera !</p>
<p><i>Je peux pas j'ai piscine !</i></p>	<p>Les deux ne sont pas incompatibles !</p>

Pourquoi s'inscrire sur les listes du SAFPT ?

- Vous n'êtes pas satisfaits de votre situation.
- Vous pensez que l'Agglo peut évoluer.
- Vous pensez que vous avez des droits qui méritent d'être respectés.
- Vous voulez comprendre l'évolution de votre carrière.
- Vous voulez améliorer votre cadre de travail.
- Vous voulez faire entendre vos idées.
- Vous vous sentez concernés par votre environnement professionnel.
- Vous voulez comprendre comment est établie votre rémunération, et pourquoi pas, la voir progresser !
- Vous voulez que ça change !

Qui est derrière le SAFPT ?

Le SAFPT, c'est vous : des agents comme vous, comme tous les autres, de toutes les catégories, de tous les services, en poste, aimant leur métier, qui ont envie d'évoluer dans une structure moderne et agile, dans un environnement serein et des conditions de travail adaptées. Des agents qui ont décidé d'être acteurs :

- acteurs de leur carrière,
- acteur dans la mise en place des conditions de travail,
- acteur dans l'établissement des règles de rémunération...

Quelques témoignages :

Martine V, représentante au Comité technique, attaché à la D^o Lecture publique « *Participer au CT permet de mieux connaître l'organisation de la collectivité. Lors de cette instance, nous avons à défendre l'intérêt des agents. Nous sommes là pour faire bouger les curseurs, pour remettre en cause certains dossiers. Le dialogue est primordial et nous ne voulons pas que le CT devienne une simple chambre d'enregistrement. J'assure aussi une permanence par mois dans notre local syndical. Au plus nous serons nombreux, au mieux nous connaissons les services et pourrons ainsi défendre les agents. »*

Marlène B, représentante en CAP, encadrante à l'assainissement : « *C'est très enrichissant d'être acteur dans l'avancement de carrière des agents, de pouvoir*

proposer des idées pour améliorer le fonctionnement des évaluations, de s'assurer que les procédures sont respectées... Au final ça occupe une vingtaine d'heures par an, pris sur les heures de décharges syndicales, ce n'est pas insurmontable et c'est surtout utile à la collectivité »...

Annie P déléguée au CHSCT, rédacteur à la DCCP : « Les élus du CHSCT suivent une formation obligatoire sur les rôles et fonctions du CHSCT. C'est rassurant et cela permet de mieux nous connaître et travailler ensemble. Le CHSCT est une instance où les représentants du personnel travaillent au côté de l'administration pour améliorer la santé et la sécurité au travail. Le principal enjeu aujourd'hui est la prévention des risques psycho-sociaux. Les élus du CHSCT sont un relais important dans la détection de situations inquiétantes et participent à la recherche de solution ».